



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mars 2026

PROCES-VERBAL

Le trente mars de l'an deux mil vingt-six, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Bennwihr s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle culturelle, sous la présidence de M. Francis DONATH, maire, pour la tenue d'une session ordinaire à la suite de la convocation adressée aux conseillers municipaux le vingt-trois mars de l'an deux mil vingt-six.

PRESENTS (14) : M. Francis DONATH, M. Serge KUENTZMANN, Mme Karine BAUMANN, M. Jean-Louis RICHARD, Mme Virginie DIETERLEN, Mme Raphaëlle MARTIN, Mme Catherine FRIEH, Mme Christine FUCHS, Mme Elisabeth PERRIN, M. Dimitri UHL, M. Thomas SEILER, M. Pierre WAGNER, Mme Patricia HILD, M. Alexandre BOSQUETTE.

ABSENT AYANT DONNE PROCURATION (1) : M. Olivier BURGYP donne procuration à M. Francis DONATH.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Mireille CIANCIA-METZ.

Le maire constate que le quorum est atteint et débute la séance par la lecture de l'état civil.

Décès

Au nom du conseil municipal, il adresse ses très sincères condoléances aux familles de Jean FONNE décédé le 7 février 2026, de Züleyha SÖYLEMEZ décédée le 9 mars 2026 et de Roger HAEFFELIN, père de Christine HAEFFELIN, conseillère municipale.

Mariage - PACS

Au nom du conseil municipal, il adresse ses vœux de bonheur les plus chaleureux à Sarah COUTRET et Luc DONATH à l'occasion de leur mariage le 7 mars 2026 ainsi qu'à Florence KERRES et Dany GRIMM à l'occasion de leur PACS le 27 mars 2026.

Point 1 – Désignation du secrétaire de séance

Mireille CIANCIA-METZ est désignée secrétaire de séance à l'unanimité (Pour 15, contre 0, abstentions 0).

Point 2 – Approbation du procès-verbal du 21 mars 2026

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance du 21 mars 2026 est approuvé à l'unanimité (Pour 15, contre 0, abstentions 0).

Point 3 – Délégation générale du conseil municipal au maire

Serge KUENTZMANN, adjoint au maire, informe que dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le conseil municipal peut déléguer une partie de ses compétences au maire. Ces délégations sont expressément encadrées et énumérées à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Il propose de fixer les délégations suivantes pour la durée du présent mandat :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales,

2° De fixer, dans la limite de 1000 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

3° De procéder, dans la limite de 50 000 € par droit unitaire, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a) de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires. Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal,

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 125 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement,

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,

15° D'exercer pleinement, au nom de la commune et sans conditions, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire,

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, cette délégation étant consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions,

Le maire pourra également porter plainte au nom de la commune et transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €,

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre,

18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux,

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 50 000 € par année civile,

22° D'exercer, sans conditions, au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles,

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre dont le montant ne dépasse pas 2 500 €.

Après précisions sur les délégations précitées, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions et donne délégation au maire (Pour 15, contre 0, abstentions 0).

Point 4 – Indemnités de fonction du maire et des adjoints

Le maire rappelle que lorsque le conseil municipal est renouvelé, les indemnités de ses membres, à l'exception de l'indemnité du maire, sont fixées par délibération.

Cette délibération intervient dans les trois mois suivant l'installation du conseil municipal.

Il propose de fixer à 21.38 % de l'indice brut 1027, l'indemnité de chaque adjoint.

L'enveloppe mensuelle globale, maire et adjoints, s'élèverait donc à 5 804.88 € (maximum autorisé) et se répartirait ainsi :

Maire		
Nom du bénéficiaire et %	Taux (en % de l'indice brut 1027)	Indemnité brute (en Euros)
Francis DONATH 100 %	55.7	2 289,56

Adjoints au maire		
Nom du bénéficiaire et %	Taux (en % de l'indice brut 1027)	Indemnité brute (en Euros)
Serge KUENTZMANN 100 %	21.38	878.83
Karine BAUMANN 100 %	21.38	878.83
Jean-Louis RICHARD 100 %	21.38	878.83
Virginie DIETERLEN 100 %	21.38	878.83

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le montant de ces indemnités (Pour 15, contre 0, abstentions 0).

Point 5 – Désignation des délégués aux structures intercommunales

Le maire propose de ne pas recourir au vote à bulletin secret mais à main levée. Les élus approuvent la proposition à l'unanimité (Pour 15, contre 0, abstentions 0).

Désignation des délégués :

Brigade verte : 1 délégué titulaire et 1 suppléant

Karine BAUMANN se propose en qualité de titulaire, Alexandre BOSQUETTE en qualité de suppléant.

Candidatures approuvées à l'unanimité (Pour 15, contre 0, abstentions 0).

Territoire d'Energies Alsace : 2 délégués

Virginie DIETERLEN et Serge KUENTZMANN proposent leur candidature.

Candidatures approuvées à l'unanimité (Pour 15, contre 0, abstentions 0).

SCoT : 1 délégué titulaire, 1 délégué suppléant

Francis DONATH se propose en qualité de titulaire, Patricia HILD et Serge KUENTZMANN en qualité de suppléants.

Candidature de Francis DONATH approuvée à l'unanimité (Pour 15, contre 0, abstentions 0).

Candidature de Patricia HILD : 1 vote pour (Patricia HILD), 1 abstention (Alexandre BOSQUETTE), 13 votes contre.

Candidature de Serge KUENTZMANN : 13 votes pour, 1 vote contre (Patricia HILD), 1 abstention (Alexandre BOSQUETTE).

Serge KUENTZMANN est désigné suppléant au SCoT.

ADAUHR : 2 délégués

Dimitri UHL et Serge KUENTZMANN proposent leur candidature.

Candidatures approuvées à l'unanimité (Pour 15, contre 0, abstentions 0).

PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES : 1 délégué titulaire et 1 suppléant

Raphaëlle MARTIN se propose en qualité de titulaire, Virginie DIETERLEN en qualité de suppléante.

Candidatures approuvées à l'unanimité (Pour 15, contre 0, abstentions 0).

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DE BEBLENHEIM ET ENVIRONS : 2 délégués

Serge KUENTZMANN et Jean-Louis RICHARD se portent candidats.

Candidatures approuvées à l'unanimité (Pour 15, contre 0, abstentions 0).

SYNDICAT MIXTE DE LA FECHT AVAL ET WEISS : 1 délégué titulaire et 1 suppléant

Catherine FRIEH se propose en qualité de titulaire, Patricia HILD en qualité de suppléante.

Candidatures approuvées à l'unanimité (Pour 15, contre 0, abstentions 0).

SIVU du Mandelberg : 4 délégués titulaires, 4 délégués suppléants

Dimitri UHL, Alexandre BOSQUETTE, Francis DONATH et Serge KUENTZMANN se proposent en qualité de titulaires,

Karine BAUMANN, Patricia HILD, Raphaëlle MARTIN et Catherine FRIEH se proposent en qualité de suppléantes.

Candidatures approuvées à l'unanimité (Pour 15, contre 0, abstentions 0).

Point 6 – Constitution des commissions communales

Le maire propose de procéder comme pour la désignation des délégués, à savoir un vote à main levée. L'assemblée délibérante y consent à l'unanimité (Pour 15, contre 0, abstentions 0).

Il rappelle ensuite que le conseil municipal peut créer des commissions spéciales pour préparer certaines affaires ou décisions.

- Le maire en assure la présidence, mais il peut déléguer à cet effet un adjoint ou un conseiller municipal.
- En droit local, il n'y a pas d'obligation de représentation proportionnelle des tendances politiques des conseils municipaux au sein des commissions municipales.
- Chaque commission instruit les affaires soumises au conseil municipal, prépare des rapports, formule des avis ou propositions. Son rôle est purement consultatif.
- L'effectif de ces commissions est librement fixé par le conseil municipal.
- Seuls des conseillers municipaux peuvent être membres de ces commissions.

Le maire propose de fixer la composition des commissions à 8 membres :

- Le président (maire),
- 1 vice-président
- 6 membres du conseil municipal.

Et de reprendre les thèmes des commissions actuelles.

La composition des commissions ci-après détaillée est approuvée à l'unanimité (Pour 15, contre 0, abstentions 0). Un vote par commission.

- **Commission enfance**

Président : Francis DONATH

Vice-présidente : Virginie DIETERLEN

Membres : Olivier BURGY, Alexandre BOSQUETTE.

- **Commission urbanisme**

Président : Francis DONATH

Vice-président : Serge KUENTZMANN,

Membres : Dimitri UHL, Jean-Louis RICHARD, Raphaëlle MARTIN, Thomas SEILER, Virginie DIETERLEN, Catherine FRIEH, Pierre WAGNER.

- **Commission travaux et équipements**

Président : Francis DONATH

Vice-président : Jean-Louis RICHARD

Membres : Dimitri UHL, Serge KUENTZMANN, Thomas SEILER, Pierre WAGNER, Alexandre BOSQUETTE, Virginie DIETERLEN.

- **Commission environnement, cadre de vie**

Président : Francis DONATH

Vice-président : Dimitri UHL

Membres : Raphaëlle MARTIN, Elisabeth PERRIN, Christine FUCHS, Olivier BURGY.

- **Commission festivités, jumelage et associations**

Président : Francis DONATH

Vice-présidente : Karine BAUMANN

Membres : Catherine FRIEH, Christine FUCHS, Virginie DIETERLEN.

- **Commission communication**

Président : Francis DONATH

Vice-présidente : Elisabeth PERRIN

Membres : Thomas SEILER, Karine BAUMANN, Catherine FRIEH.

- **Commission action sociale**

Président : Francis DONATH

Vice-présidente : Christine FUCHS

Membres : Elisabeth PERRIN, Catherine FRIEH, Karine BAUMANN, Raphaëlle MARTIN.

- **Commission communale des impôts directs**

Une liste de 12 noms de membres titulaires et 12 noms de membres suppléants doit être transmise aux services des impôts fonciers.

Proposition de membres titulaires : Francis DONATH, Serge KUENTZMANN, Karine BAUMANN, Jean-Louis RICHARD, Raphaëlle MARTIN, Catherine FRIEH, Christine FUCHS, Elisabeth PERRIN, Dimitri UHL, Pierre WAGNER, Patricia HILD, Alexandre BOSQUETTE,

Proposition de membres suppléants : Virginie DIETERLEN, Thomas SEILER, Olivier BURG, Richard FUCHS, Frédéric BARTH, Luc FROMM, Isabelle SCHILLE-ERNST, Stéphane KIENTZLER, Pascal PLATZ, Jean-Daniel GREDER, Anne Christine COLOMBO, Mathieu WAGNER.

La proposition de liste des membres titulaires et suppléants est approuvée à l'unanimité (Pour 15, contre 0, abstentions 0).

Point 7 – Déclarations d'intention d'aliéner

Le maire fait part des déclarations d'intention d'aliéner reçues après son élection et pour lesquelles une délibération est nécessaire.

- Demande reçue en date du 27 mars 2026 de Maître Sandrine GLATZ portant déclaration d'intention d'aliéner d'un immeuble non bâti appartenant à M. Jean-Claude GROELL, Mme Marie Chantal GROELL et Mme Christiane GROELL épouse ROECKEL, consistant en un bien situé rue Saint Séverin, cadastré section 17 numéro 62 et 63, d'une superficie totale de 911 m².

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas préempter le bien objet de la DIA précitée (Pour 15, contre 0, abstentions 0).

- Demande reçue en date du 30 mars 2026 de Maîtres Olivier VIX et Nathalie FAUCHER portant déclaration d'intention d'aliéner d'un immeuble bâti sur terrain propre appartenant à M. Etienne BURING et Mme Elfriede LANG, consistant en un bien situé 2 A passage du Seelbourg, cadastré section 15 numéro 0303/0141, d'une superficie de 369 m².

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas préempter le bien objet de la DIA précitée (Pour 15, contre 0, abstentions 0).

Le maire donne ensuite lecture, dans le cadre de l'information du maire rendant compte des décisions prises dans le cadre des délégations du conseil, des DIA reçues avant le renouvellement du conseil municipal.

- Demande reçue de Maître Nathanaël SCHWARTZ portant déclaration d'intention d'aliéner d'un immeuble non bâti appartenant à Mme Sylvie LOEWERT, M. Patrick LOEWERT et M. Sylvain LOEWERT, consistant en un bien situé au Mariafeld, cadastré section 16 numéro 196 et 198, d'une superficie de 1ha 22a 51ca.
- Demande reçue de Maître Nathanaël SCHWARTZ portant déclaration d'intention d'aliéner d'un immeuble bâti sur terrain propre appartenant à M. Joseph RUSTENHOLZ et Monique HELBRINGER, consistant en un bien situé 22 rue du Souvenir, cadastré section 9 numéro 397/55, d'une superficie de 9a 20ca.
- Demande reçue de Maître Jean-Paul ZOBLEZ portant déclaration d'intention d'aliéner d'un immeuble non bâti appartenant à Mme Michèle WYMAN, consistant en un bien situé au lieu-dit Hasenhaut, cadastré section 10 numéro 128, d'une superficie de 5a 47ca.
- Demande reçue de Maître Théodore LEPELLETIER portant déclaration d'intention d'aliéner d'un immeuble bâti sur terrain propre appartenant à la SCI du Canal représentée par M. Jean-Louis ZEBROWSKI, consistant en un bien situé 6 rue de la Fecht, cadastré section AA numéro 36, d'une superficie de 21 a 48 ca.

La commune n'a pas exercé son droit de préemption et a transféré la DIA relative à la ZAE à la communauté de communes du pays de Ribeauvillé, compétente en la matière.

Point 8 – Date du prochain conseil municipal

13 avril à 19h30 : débat d'orientation budgétaire
27 avril à 19h30 : conseil municipal – séance budgétaire.

Point 9 – Questions diverses

M. le Maire donne lecture des grands anniversaires du mois d'avril :

19 avril : 90 ans de Odile MOELLINGER
21 avril : 90 ans de Marie-Odile BAFFREY
22 avril : 90 ans de Claude WIPF-SCHEIBEL
24 avril : 90 ans de Jean-Marcel RUDINGER
28 avril : 85 ans de Josiane WEIN.

Tour de table :

Virginie DIETERLEN :

- Conseil d'école le 31 mars

Catherine FRIEH :

- La distribution des géraniums s'effectuera le samedi 2 mai, dans la cour du service technique, de 8h à 2h.
- Comme les autres années, une commande groupée est organisée. Des flyers seront distribués dans les boîtes aux lettres. Réponse souhaitée avant le 25 avril.
- Butte + gros trou à remblayer au Gehrenfeld.

Alexandre BOSQUETTE :

- Cérémonie du 8 mai à 11h.

Pierre WAGNER :

- Travaux au Riedmatten.
- Révision des fermages. Constitution d'un groupe de travail : Francis DONATH, Catherine FRIEH et Pierre WAGNER.

Thomas SEILER :

- Qui est l'interlocuteur pour des questions d'urbanisme ? en priorité les services communaux puis maire et Serge KUENTZMANN en qualité de vice-président de la commission urbanisme.

La séance est levée à 20h30.

Le Maire,
Francis DONATH.



La secrétaire,
Mireille CIANCIA-METZ.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom, representing the signature of Mireille Ciancia-Metz.